



PRÉFET DE CORSE

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture
et de la Forêt de Corse**

Service Régional de l'Alimentation

**SAS SICASUD GAMM VERT
Route de Muratello
CS 30147 - Arutoli
20538 PORTO-VECCHIO CEDEX**

N/Réf. :
Dossier suivi par : Sabine PASSONI,
Christian BERLAND
Charly GHIPPONI
Téléphones : 04 95 50 51 54, 04 95 50 50 17
ou 04 95 50 55 55
Mèls : sabine.passoni@corse-du-sud.gouv.fr
christian.berland@corse-du-sud.gouv.fr
charly.ghipponi@corse-du-sud.gouv.fr

**AGREMENT
POUR LA DISTRIBUTION, L'APPLICATION EN PRESTATION DE SERVICE
ET LE CONSEIL INDEPENDANT A L'UTILISATION
DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES**

Références :

- Vu les articles {0} L254-1, L.254-2, R254-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;
- Décret 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu la délégation de signature du préfet de la région CORSE au DRAAF de CORSE en date du 05 avril 2011;

L'organisme SAS SICASUD GAMM VERT
domicilié à Route de Muratello
CS 30147 - Arutoli
20538 PORTO VECCHIO CEDEX

est agréé sous le **numéro d'immatriculation : CO00051**

pour effectuer ses activités

- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels NON
- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels OUI
- d'application de produits phytopharmaceutiques en prestation de service NON
- de conseil indépendant indépendante de toute activité de vente ou d'application NON

L'agrément est octroyé sans limitation de durée, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

Liste des établissements agréés :

SAS SICASUD GAMM VERT	20538	PORTO VECCHIO CEDEX
-----------------------	-------	---------------------

Fait à AJACCIO, le 6 février 2013
Pour le Préfet et par délégation
Le Directeur régional de l'alimentation
de l'agriculture et de la forêt de Corse,
Pour le Directeur
Le Chef du Service régional de l'alimentation,

Thomas CLEMENT